Le GRÉSIVAUDAN
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

2573381135900019 00557

[redacted]

Crolles, le 30 novembre 2017

Madame la Conseillère, Monsieur le Conseiller,

Le conseil communautaire du 20 novembre avait un ordre du jour chargé, avec les décisions modificatives budgétaires ou la tarification de l'eau et l'assainissement. Mais avant ces éléments, le conseil a bénéficié d'une présentation du commandant Mialon de la brigade de gendarmerie du Grésivaudan et d'un échange sur la stratégie intercommunale de prévention de la délinquance. Le commandant Mialon a mis en avant les quatre objectifs stratégiques de la gendarmerie : contact, sécurité des mobilités, transformation numérique et gestion de crise. Il a rappelé le partenariat avec le Grésivaudan, notamment à travers la convention avec les polices municipales, une première en France à une telle échelle, ou les projets de permanence d'aides aux victimes. La gendarmerie est ainsi partie prenante de notre Conseil Intercommunal de Prévention de la Délinquance, dont la stratégie a été détaillée en conseil. Outre son rôle de coordination, le CISPD impulse un programme d'action autour de la prévention jeunesse, de la prévention des violences intra-familiales, de la tranquilité publique ou de la prévention de la radicalisation.

Les Décisions Modificatives de fin d'exercice sont restées, pour 2017, assez marginales sur le budget principal, reposant sur quelques ajustements et économies et une augmentation des recettes de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises de 800 000 €. Sur les budgets annexes, il est à noter une amélioration du budget des déchets, grâce aux efforts du service, qui a permis de baisser de 168 000 € la subvention venant du budget principal. Au final, celle-ci est d'un million d'euros en 2017, contre 1,4 millions en 2016.

Le conseil a également été l'occasion d'un débat sur le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET), document de planification piloté par la Région. Il fixe des « *objectifs de moyen et long termes en matière d'équilibre et d'égalité des territoires, d'implantation des différentes infrastructures d'intérêt régional, de désenclavement des territoires ruraux, d'habitat, de gestion économe de l'espace, d'intermodalité et de développement des transports, de maîtrise et de valorisation de l'énergie, de lutte contre le changement climatique, de pollution de l'air, de protection et de restauration de la biodiversité, de prévention et de gestion des déchets* ». Les Schémas de Cohérence Territoriale (SCOT), les Plans de Déplacement Urbain (PDU), les Plans Climat-Air-Energie Territoriaux (PCAET) ainsi que les chartes des parcs naturels régionaux ont obligation de prendre en compte les objectifs du SRADDET et d'être en compatibilité avec ses règles générales. Dans sa phase de concertation, le Région a convié les représentants des SCOT à émettre un avis et décrire leur vision du territoire. Dans ce cadre, le Grésivaudan, également

2573381135900019201 01

sollicité au titre d'Autorité Organisatrice de la Mobilité, doit afficher les éléments qui lui paraissent importants avant la réunion du SCOT qui permettra de présenter une position commune à la région urbaine de Grenoble. Ainsi les questions de déplacement (axe Grenoble-Chambéry, connectivité Lyon-Grenoble et Lyon-Chambéry, 3ème voie à Brignoud et aménagement du passage à niveau, aérodrome du Versoud, fluidification et vitesse des voies routières principales et de l'autoroute), d'énergie (hydraulique, solaire, bois), de gestion économe de l'espace (densité adaptée aux usages, limitation de l'étalement urbain, préservation des espaces agricoles et économiques...) ont été abordées et feront partie des éléments transmis au SCOT pour affirmer nos volontés.

Ce conseil communautaire a également été l'occasion de franchir un pas important pour notre prise de compétence eau et assainissement. Le conseil communautaire a, en effet, approuvé à l'unanimité les tarifs de l'eau et de l'assainissement pour 2018, ainsi que toutes les tarifications annexes et les règlements communautaires (assainissement non-collectif, pénalités, PFAC, etc.). Les conseillers ont salué le travail de concertation et d'échange des services et de la vice-présidente pour mettre en place cette compétence dans les meilleures conditions possibles. A cette occasion, des éléments relatifs à la communication ont été évoqués : articles dans *G l'info*, éléments d'information transmis aux communes pour leur journal municipal, diffusion des règlements dans toutes les boites aux lettres, courriers accompagnant la première facture, etc.

Dans le domaine du tourisme, deux points importants ont été évoqués : la tarification des lignes skibus pour cette saison, qui passent à 2€ par trajet, et l'attribution d'une subvention à la commune de Chamrousse pour le 50ème anniversaire des Jeux Olympiques. Cet évènement, important pour notre territoire puisqu'il marque son ancrage olympique, est l'occasion de communiquer pour l'ensemble du massif.

Dans le domaine du transport, régulier cette fois, un travail va être lancé autour du réseau *TouGo* afin de rendre plus attractives les lignes structurantes du réseau desservant les établissements scolaires, en fusionnant les lignes scolaires et régulières là où il y a doublon, en prenant en compte les horaires intermédiaires lorsque c'est possible, en renforçant l'offre aux entreprises du territoire. En parallèle, afin de gagner en efficience et d'éviter que des cars tournent à vide, nous étudieront l'allégement des horaires durant 8 semaines l'été (contre 5 actuellement) et la suppression des services du samedi. Le nouveau schéma, issu de la validation de ces principes, sera présenté au conseil en février.

Enfin, le conseil a voté un certain nombre de subventions aux actions sportives ou aux actions culturelles. L'ensemble des conseillers restent à votre disposition pour vous donner la teneur plus précise de nos échanges et vous retrouverez l'intégralité des délibérations sur le site du Grésivaudan (www.le-gresivaudan.fr, rubrique « délibérations »).

Dans l'attente de vous retrouver, je vous prie de d'agréer, Madame la Conseillère, Monsieur le Conseiller, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Président de la communauté de communes Le Grésivaudan

Francis GIMBERT

Le GRÉSIVAUDAN
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

2573560579X00019 00557

[redacted]

Crolles, le 21 décembre 2017

Madame la Conseillère, Monsieur le Conseiller,

Le samedi 25 novembre 2017 s'est tenu le second séminaire de travail des conseillers communautaires portant sur l'élaboration du projet de territoire. L'objectif de cette journée de travail a été dans un premier temps de valider les conclusions du séminaire du 30 septembre dernier, puis de débattre et hiérarchiser les enjeux, autant d'éléments qui nous ont conduit naturellement à aborder les politiques publiques mises en œuvre, celle à repenser ou encore à créer.

Les conseillers communautaires présents ont approuvés les deux principaux axes du projet issus du premier séminaire :

- Une vision commune de l'intercommunalité :
  Cette vision s'inscrit dans un compromis intercommunal qui se définit en un partage des rôles selon la nature des compétences. Ainsi, il a été proposé que les communes s'occupent en priorité des habitants et des services en face à face. Elles conservent la primauté sur les compétences qui réclament de la proximité, de la réactivité et contribuent au maintien et au développement du lien social (l'école et les services associés à l'école demeurant le métier de base de la commune). Quant à l'intercommunalité, elle a vocation à assurer en priorité la cohésion du territoire et le structurer. Elle a la responsabilité de l'aménagement, de l'équipement et du développement du territoire. La collectivité est donc définit comme un vecteur de solidarité entre les communes et citoyens.

  Le séminaire a permis de s'interroger plus finement sur le partage des compétences et d'envisager chacune d'entre elles dans une logique de proximité à l'usager. Dans ce cadre, les compétences petite enfance, personnes âgées et jeunesse auraient vocation à revenir aux communes alors que la mobilité devrait être traitée à une échelle plus large, en lien avec nos voisins (Grenoble Alpes Métropole ou Savoie).

  Toutefois, chacun d'entre nous doit être conscient que la nouvelle répartition des compétences proposée est un objectif qui ne pourra se réaliser efficacement et équitablement sans un accompagnement des communes par la communauté de communes , auquel pourra s'ajouter le cas échéant une mutualisation de proximité entre les communes (pouvant ou non aller jusqu'à la création de communes nouvelles).
  De cette vision commune de l'intercommunalité découle une redéfinition de la notion de solidarité, qui doit garantir un accès équitable des habitants aux services et équipements

2573560579X00019201 01

du territoire mais également permettre aux communes mutualisées ou recomposées d'assumer les compétences qui leur auraient été restituées.

- Une vision commune du Territoire :
  Si la pertinence de notre territoire n'est pas questionnée, il ressort néanmoins des échanges avec les élus que le développement du territoire s'est fait de façon spécialisée et très concentrée sur quelques communes. A cette spécificité s'ajoute le fait que 80 % des actifs résidant sur le territoire travaillent en dehors de leur commune de résidence et que le territoire s'est organisé (en termes de commerce et de service) autour de deux villes ressources : Crolles et Pontcharra. La vision qui s'inscrit au cœur de ce projet de territoire repose sur un modèle de déploiement des équipements et des services adaptés à la spécificité du territoire et de son fonctionnement. Il convient aujourd'hui diversifier les leviers de développement du territoire tout en ayant comme perspective le respect d'un équilibre au sein des sous ensembles du territoire. Ce développement moins « concentré » implique de reconnaitre le rôle spécifique de Crolles et Pontcharra et de réfléchir par bassin de service.
  Enfin, la forte interdépendance du Grésivaudan avec la Métropole, nous oblige à une réflexion commune pouvant aller jusqu'à la mise en place d'une coopération inter territoriale notamment sur la question de la mobilité, qui constitue une attente forte des habitants.

Ces deux éléments de cadrage posés, le séminaire s'est axé sur l'évaluation des politiques menées et leur adéquation à la vision commune de l'intercommunalité et du territoire retenu. Deux thèmes ont majoritairement occupés les débats :

- La question de l'aménagement du territoire et de la maitrise foncière, tant pour des questions d'équipement, d'activité économique et agricole que de logement : celle-ci nécessite une approche stratégique et interroge sur les outils nécessaires à sa réalisation.
- La mobilité et la connectivité du territoire : une nouvelle dynamique économique organisée autour de deux piliers (économie productive et économie présentielle) est intrinsèquement liée aux questionnements sur la mobilité et la connectivité de notre territoire. Dans ce domaine, une approche partenariale avec nos voisins (Savoie et Grenoble Alpes Métropole) est indispensable. Les conseillers communautaires présents ont ainsi souhaité que soit étudié les modalités d'une Autorité Organisatrice de la Mobilité unique entre La Métro et Grésivaudan pour améliorer la liaison entre nos deux territoires.

Le travail d'élaboration du projet de territoire se poursuit aujourd'hui avec une analyse des dépenses communautaires au regard des enjeux et priorités dégagées dans les deux premiers séminaires. Je ne manquerai pas de vous tenir informé de l'évolution de nos réflexions.

Je vous prie de croire, Madame la Conseillère, Monsieur le Conseiller, en l'assurance de mes salutations distinguées.

Le Président de la communauté de communes Le Grésivaudan

Francis GIMBERT